



Salle polyvalente : c'est parti pour 5 mois de travaux.

Après le désamiantage qui a demandé, pour lui seul, un mois de fermeture de la salle, c'est parti pour encore cinq mois de chantier. La démolition intérieure est presque terminée. Puis il s'agira de construire sur toute la surface un plancher de plain-pied. Tout l'intérieur sera refait : sanitaires, zone de rangement ... puis ce sera la création d'un véritable accès pour les personnes à mobilité réduite qui va nécessiter la démolition d'un mur extérieur.

Une isolation efficace du bâtiment et une accessibilité aux PMR mettront notre salle aux normes actuellement exigées.

Nous profitons du chantier pour en renouveler le look et faire ressortir certains éléments architecturaux qui nous rappelleront son passé d'entrepôt SNCF.

Rendez-vous le 9 juin, jour des élections européennes, pour l'ouverture officielle de la salle qui retrouvera après cette date sa fréquentation habituelle dans des conditions de confort nettement améliorées.

Plan de financement
Budget prévisionnel 412 000 HT

Subventions :

État Fonds Vert : 218 516,34 €

Département : 60140 €

Part communale : 133743,66 €

Soit environ 1/3 en autofinancement.





JUSTE POUR VOUS DIRE...

Madame, Monsieur, chers concitoyens

2023 ne nous laissera pas, collectivement, de bons souvenirs.

Ukraine, Russie, Palestine, Israël, Yémen, Soudan la liste est longue... tour à tour victimes et bourreaux : l'actualité internationale est terrifiante.

Guère plus de satisfaction au niveau national : l'inflation, la loi retraite, les violences urbaines, la brutalité des répressions, la loi immigration... Qu'est devenue la France des Lumières, de la fraternité ?

Où est passé « *Cet air de liberté au-delà des frontières aux peuples étrangers qui donnait le vertige* », chanté par Jean Ferrat ?

Jamais notre pays n'a été aussi divisé.

Et, si moi aussi, j'ai souvent l'impression que nous dansons à bord du Titanic, je reste une éternelle optimiste. Le ciel peut être nuageux mais il y a toujours un petit bout de bleu qui me fait avancer. Pour moi ce bleu c'est Saint Priest Taurion.

Ce qui se traduit dans l'action du conseil municipal par avancer malgré les difficultés et surtout faire ensemble.

Avancer malgré les contraintes budgétaires et le prix de l'énergie qui érode nos capacités d'auto financement : c'est ce que nous avons fait en 2023 et ce que nous ferons en 2024.

Nous avons dépassé la mi-mandat, nous tenons le rythme du contrat de confiance qui nous lie à nos électeurs. L'eau et les économies d'énergie ont mobilisé nos capacités d'investissement : normal ! il est impératif de nous recentrer sur les fondamentaux.

Faire ensemble : Je suis convaincue que l'échelon communal est le niveau à partir duquel on peut essayer de refonder une vraie communauté.

Nos écoles et nos services à l'enfance, notre CCAS, nos associations nombreuses et dynamiques sont nos 3 atouts pour y parvenir.

Écoles : le « journal » vous a parlé des chantiers, il vous a aussi parlé de l'aide à la scolarité, toujours plus importante. Notre souci constant d'améliorer notre service crèche et nos services périscolaires, les moyens alloués qu'ils soient financiers ou en personnel, participent de cette même ambition : que chaque enfant trouve dans notre collectivité sa place et les moyens de s'épanouir.

Notre CCAS : toujours à l'affût des difficultés de nos concitoyens et à la manœuvre pour l'organisation de moments festifs et solidaires. 2023 en a été riche.

Nos associations : Oui le conseil municipal est fier de les accompagner financièrement et techniquement. Qu'elles soient sportives, culturelles, mémorielles ou solidaires, leur rayonnement dépassent de loin notre commune.

Ensemble continuons à proposer ces moments forts de rencontre et d'animations. Toutes ces actions concourent, à notre niveau, à faire société et à faire nôtre cette réflexion d'Edgar Morin :

« *Une société ne peut progresser en liberté et en communauté que si elle progresse en solidarité.* »

Il y a, bien évidemment, toujours quelques cailloux dans la chaussure : les incivilités, les actes de vandalisme, les comportements désinvoltes, certains commentaires sur les réseaux sociaux, aussi désobligeants qu'erronés... mais je préfère parler des coopérations, que ce soit avec notre communauté de communes ou avec les communes voisines, où bonne volonté, persévérance et dialogue franc devraient venir à bout de bien des difficultés.

Il me reste l'essentiel : vous souhaiter à tous une belle et heureuse année 2024, et malgré l'avenir qui tremble, je dirai encore avec Jean Ferrat :

« *autant qu'il nous semble raisonnable et fou, nous irons ensemble au-delà de tout* »

Claudette Rossander



STATISTIQUES X2

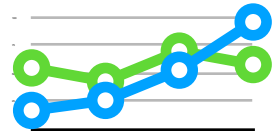


Le recensement de la population se déroulera, à Saint Priest Taurion du 18 janvier au 17 février 2024.



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...



Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



Pour plus d'informations sur le recensement : <https://www.le-recensement-et-moi.fr>



Entre février et avril 2024, l'Insee va réaliser une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee (Monsieur Brissaud) vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

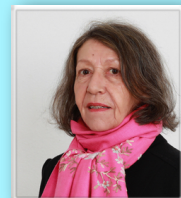


En savoir + <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>



Nouveaux conseillers municipaux

Lors de sa séance du 7 décembre 2023 le conseil municipal a officiellement installé deux nouveaux conseillers municipaux Martine Juilland et Cyrille Dujardin en



remplacement de Patricia Rocheteau et Adil Fikri démissionnaires pour convenance personnelle.

Le conseil municipal a remercié Patricia et Adil pour le temps partagé et souhaité la bienvenue à Martine et Cyrille.

A NOTER :

Toutes les délibérations du conseil municipal sont à retrouver sur le site de la mairie. L'information complète sur le travail de vos élus.



INSTANTANÉS

Retour en images sur les temps forts des 3 derniers mois.



Spectacle école élémentaire



Réunion mi-mandat



Voeux 2024



La parole à l'opposition

L'année 2024 verra enfin la loi sur l'eau de 1992 respectée dans notre commune.

La loi sur l'eau de 1992, renouvelée en 2006 rendait obligatoire dans chaque commune la délimitation des périmètres de protection sanitaire autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

* Le 1^{er} périmètre, PPI ou périmètre de protection immédiat oblige la commune à acquérir les terrains pour en devenir pleinement propriétaire, terrains à clôturer et à maintenir en herbe rase. Toutes les activités y sont interdites.

* Le deuxième périmètre plus vaste, le PPR, périmètre de protection rapproché est grevé de servitudes pour tous les propriétaires des terrains concernés, dûment informés par la Préfecture de ces obligations qu'ils se doivent de respecter.

Conjointement doivent être menées, une enquête parcellaire pour délimiter les prises d'eau, les terrains à acquérir ainsi que les terrains à grever de servitudes et une enquête préalable d'utilité publique sur les 3 captages : Les Vergnes, Cronstadt, La Chassagne.

C'est un arrêté préfectoral du 18 septembre 2015 qui lance une procédure de DUP ou déclaration d'utilité publique, une par captage. (Procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés.) Le délai accordé est de 5 ans pour sa réalisation avec liste des travaux à mener pour chaque captage. La DUP du captage de la Chassagne n°2015/17 a retenu notre attention dans son article 7 :

« L'utilisation permanente du captage de La Chassagne à des fins d'alimentation humaine devra cesser dans les 6 mois (mars 2015) suivant la notification du présent arrêté... Toute utilisation ultérieure à ces fins devra faire l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)... L'utilisation permanente ne pourra être à nouveau autorisée qu'après mise en œuvre de traitements correctifs de neutralisation et de désinfection afin d'être en mesure de délivrer en permanence une eau sans caractère agressif et conforme à la réglementation, délivrer une eau conforme en permanence aux exigences sanitaires. ... ». Le captage de La Chassagne ne peut être utilisé qu'en ouvrage de secours, précise la DUP.

Elections municipales de 2020 : Madame Le Maire doit demander une prolongation des trois Dup non exécutées dans le délai imparti. Prolongation accordée le 15 septembre 2020 par la Préfecture pour un nouveau délai de 5 ans en dépit de l'article 7 de la Dup du captage de la Chassagne. Nous, quatre élus de l'opposition contactons l'Agence régionale de la santé pour avoir des précisions sur cet article 7. Le 14/12/ 2020 l'ARS nous transmet en copie le courrier qu'elle a adressé à Mme Le Maire. L'Agence régionale de santé écrit que « depuis 2015 notre commune utilise de façon permanente l'eau du captage de la Chassagne sans autorisation préfectorale. » L'ARS précise à notre demande que le mélange des eaux du captage avec celles achetées à la commune voisine (Saint-Martin-Terressus) n'est pas envisageable or cela se fait depuis ? L'ARS donne deux mois à Mme Le Maire pour lui adresser les conclusions de notre commune quant au devenir du captage de la Chassagne.

Une commission EAU est constituée et depuis s'enchaînent demandes de subventions accordées depuis, cadastrage, réflexion sur l'avenir du captage de la Chassagne, achats des terrains des PPI et enfin premiers travaux... de mise en conformité avec la loi sur l'eau. A ce jour PPI et PPR des 3 captages sont réalisés et inscrits au PLU, les réservoirs des Vergnes et de la Chassagne en piteux état, réhabilités incluant désinfection de l'eau.

Enfin début 2024, le captage de la Chassagne ne sera plus utilisé. Désormais une interconnexion nous permettra d'acheter l'eau au Syndicat Vienne Combade au prix de 1euro65 le m3 d'eau. Il reste pour être en conformité avec les 3 DUP de 2015 à mettre en place une unité de neutralisation de l'eau commune aux réservoirs des Vergnes et de Cronstadt, celle de La Chassagne n'étant plus nécessaire. Ce qui a un coût non négligeable. Et en 2026 ? Transfert de la compétence eau à l'intercommunalité ...

A suivre

H Delos P Chaugny M Doussaint E Bénard



AGENDA PROGRAMME

2024 : L'Espace VIENNE & TAURION vous ouvre ses portes...
Laissons l'hiver derrière nous et sortons...

- Mer. 17 janvier 2024** : Vœux du Maire salle du Confluent à 18h00
Dim 21 janvier 2024 : Bal Country organisé par l'association Devils Country Espace Vienne & Taurion.
Sam 17 février 2024 : Carnaval de l'APE Espace Vienne & Taurion
Dim 10 mars 2024 : Puces couturières organisées par l'Association Gabiroux Espace Vienne & Taurion
Ven 15 Mars à 20h Saint Priest célèbre la journée des droits des femmes avec La Compagnie MINE DE RIEN pour son spectacle humoristique et décalé « **Sois Belle mais ne t'endors pas** » offrant un certain regard sur le féminisme. Joan Reymond nous propose de revisiter le conte de la Belle au Bois dormant ..où la célèbre princesse croise la route de Espace Vienne & Taurion **Spectacle gratuit**
- 6 avril au 14 avril** Tous les après-midi, de 14h à 18h, le **Salon AU CONFLUENT DES ARTS** vous fera découvrir Peinture, sculpture, céramique raku, émail et bijoux en porcelaine, créations manuelles diverses et variées . **Entrée gratuite**



Mercredi 3 avril 2024. Repas de printemps des aînés de la commune. Une invitation personnelle sera adressée aux bénéficiaires. Moins glamour mais tellement utile, le CCAS prépare une séance de PRÉVENTION ROUTIÈRE avec un intervenant spécialisé. Information à suivre



Lettre ouverte aux habitants desservis en eau par le réservoir de la Chassagne.

Madame, Monsieur

Lors de nos rencontres pendant la préparation des élections municipales de 2020, ou lors de rendez-vous individuels, vous avez été nombreux à me faire part de vos inquiétudes sur la qualité de l'eau. Je vous ai alors assuré que l'eau serait la priorité de notre mandat. **Dès son élection, le conseil municipal a agi.**

Le captage de la Chassagne avait deux handicaps : une eau naturellement trop acide pour être conforme aux normes actuelles et un volume de production insuffisant pour répondre à nos besoins de consommation.

Décision a donc été prise de fermer ce captage, après l'avoir protégé pour en garantir l'avenir (nous savons tous que l'eau devient rare). **Immédiatement**, nous avons engagé des discussions avec nos partenaires pour bénéficier d'une connexion avec le Syndicat Vienne Combade, via Saint Martin Terressus. Cette connexion, après celles avec Ambazac et Limoges termine le travail de sécurisation en alimentation d'eau de notre commune mené par Bernard Dupin sur les mandats précédents.

Parallèlement un gros travail de réhabilitation des réservoirs - Chassagne et les Vergnes- ainsi que la mise en place d'un système de désinfection automatique de l'eau ont été réalisés.

Aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer que vous disposez d'une eau de qualité conforme aux exigences de l'ARS, à un prix raisonnable, malgré les très importants investissements, nos travaux ayant été soutenus par l'Etat, l'Agence de l'eau, et le Département.

Je vous remercie de votre patience et vous prie d'excuser les quelques ratés de cette fin d'année inhérents à tout chantier.

Bien cordialement

Claudette Rossander

Mairie
24, rue Jean Gagnant
87480 SAINT-PIEST-TAURION
Tél. 05 55 39 70 38
contact@SaintPiestTaurion.fr

Horaires :
lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h30 - 12h, 13h30 - 18h
mercredis : 8h30 - 12h, 14h - 17h

MAIRIE FERMÉE LE SAMEDI PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

SaintPiestTaurion.fr



Directeur de la publication :
Claudette ROSSANDER
Rédaction :
Communication communication
Conception graphique et mise en page :
Service communication

Impression :
Sotiplan Limoges
Tirage :
1500 exemplaires
Distribution :
Agents municipaux



NAISSANCES



- 10 octobre 2023 : Gabin GAUDRY
 20 octobre 2023 : Diane ANTUS
 23 octobre 2023 : Léo RIBET
 10 novembre 2023 : Malone JARDIN
 20 novembre 2023 : Enora CUVILLIEZ VARRIER



MARIAGES

- 25 novembre 2023 : San MOUA & Marina NYS



PACS

- 04 octobre 2022 : Benjamin BESSE & Aline DELAGNES
 28 novembre 2023 : Vincent BOUZON & Anaïs ROTY
 13 janvier 2024 : Mathieu ARTAUD & Manon SINGLARD



DECES

- 04 août 2023 : Simone GUERT
 28 octobre 2023 : Jeanne LACOSTE
 02 novembre 2023 : Anne-Marie PEYRICHOU
 23 novembre 2023 : Suzanne THABOURY
 23 décembre 2023 : Marie-Madeleine DEGOT
 25 décembre 2023 : Jean LOPES
 27 décembre 2023 : Armand SENU
 29 décembre 2023 : Renée NOUGER
 04 janvier 2024 : Gilbert BOYER
 05 janvier 2024 : Jacqueline POCCHIOLA-GIORS



EN SAVOIR +



Notez bien

Les Oliéras – Exposition Jean Gagnant

A l'occasion des 80 ans de l'arrestation de Jean Gagnant à Saint-Priest-Taurion, l'association des Oliéras prépare pour l'été prochain, une exposition pour retracer la vie de ce célèbre résistant local qui, les années passant, commence à tomber dans l'oubli.

Nous sommes à la recherche de documents (photos, courriers, témoignages...) pouvant nous aider à raconter son parcours. Vous pouvez nous contacter au 06 43 67 46 87 ou envoyer un message à les.olieras@gmail.com.